

ELECTION PRESIDENTIELLE A ALBERTVILLE

Dimanches 10 et 24 avril 2022

Pour l'élection présidentielle des dimanches 10 et 24 avril, **les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.**

Chaque électeur a reçu une nouvelle carte électorale, nouveau modèle avec un QR Code sur la première page.

Les électeurs qui ne l'auraient pas reçue, peuvent voter s'ils sont inscrits sur les listes électorales d'Albertville.



Vérification d'inscription sur les listes électorales

Pour s'assurer d'être bien inscrits sur les listes électorales pour voter à l'élection présidentielle ainsi qu'aux élections législatives les 12 et 19 juin 2022, les électeurs peuvent vérifier leur situation électorale en utilisant le service en ligne disponible sur service-public.fr

Il leur faudra préciser :

- S'ils votent en France ;
- le nom de leur commune de vote ;
- leurs nom et prénom(s) ;
- leur sexe et leur date de naissance.

Une fois tous les éléments fournis et validés, ils pourront savoir s'ils sont inscrits sur la liste électorale de leur commune. En cas de réponse positive, le numéro et l'adresse de leur bureau de vote leur seront précisés.

Pièces d'identité

Pour voter, les électeurs doivent se présenter avec la carte électorale (qui n'est pas obligatoire) et avec l'un des documents ci-dessous.

- 1 – Carte Nationale d'Identité,
- 2 – Passeport,
- 3 – Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le Président d'une assemblée parlementaire,
- 4 – Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- 5 – Carte vitale avec photographie,
- 6 – Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- 7 – Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie,
- 8 – Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie,
- 9 – Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- 10 – Permis de conduire sécurisé au format « Union européenne » ou permis de conduire ancien modèle « cartonné rose »,
- 11 – Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
- 12 – Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L.224-1 du code de la sécurité intérieure.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

Procuration

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez voter par procuration en choisissant un mandataire qui peut être inscrit sur n'importe quelle liste électorale (pas obligatoirement la même commune que vous).

Pour établir cette procuration vous pouvez faire une demande sur :

[//www.maprocuration.gouv.fr/](http://www.maprocuration.gouv.fr/)

Vous obtiendrez un numéro de dossier avec lequel vous devez vous présenter personnellement au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ou au tribunal

de grande instance de votre mairie de domicile ou de lieu de travail avec une pièce d'identité pour valider votre procuration.

Vous pouvez également vous rendre directement dans l'un de ces 3 lieux pour remplir un formulaire sur place.

Attention pour faire une procuration, vous devez obligatoirement connaître votre numéro d'électeur et celui de la personne à qui vous donnez procuration (inscrite sur votre carte électorale).

Bureaux de vote

A ce jour, 10 565 électeurs sont répartis à Albertville
dans 11 bureaux de vote.

Nouveauté

Permanence téléphonique le jour du vote de 8 heures à 19 heures pour les
Albertvillois au

04.79.10.43.00

Canton 3 - Albertville 1 (ex Albertville Nord)

BUREAU 01 - SALON D'HONNEUR HÔTEL DE VILLE

12, cours de l'Hôtel de Ville

BUREAU 02 – SALLE RENÉ CASSIN – Bureau A

Place Ferdinand MILLION

BUREAU 03 – SALLE RENÉ CASSIN – Bureau B

Place Ferdinand MILLION

BUREAU 04 – ÉCOLE MATERNELLE DE SAINT-SIGISMOND

156, rue SUAREZ

BUREAU 05 –EHPAD NOTRE DAME DES VIGNES

300, rue Édouard PIQUAND

BUREAU 06 – SALLE CHAURIONDE – CONFLANS

14/16, Grande Place de Conflans

BUREAU 07 – ÉCOLE MATERNELLE PLAINE DE CONFLANS

208, avenue du pont de Rhonne

Canton 4 - Albertville 2 (ex Albertville Sud)

BUREAU 08 –SALLE MARINETTE MOULIN

9, avenue du Champ de Mars

BUREAU 09 – SALLE DU VAL DES ROSES

9, avenue Sainte Thérèse

BUREAU 10 – MAISON COMMUNALE DU PARC

790, rue Commandant DUBOIS

BUREAU 11 – MAISON DES ASSOCIATIONS

21, rue Georges LAMARQUE

Si des personnes souhaitent aider au dépouillement, elles peuvent se faire connaître dans leur bureau de vote quand elles viennent voter auprès de l'agent d'accueil.

Participation et Résultats - Nouveauté

Retrouvez, en temps réel, sur le site www.albertville.fr/

- Les résultats,
- Les taux de participation de la commune à 10h / 12h / 14h / 16h et 18h
- Les résultats par bureau de vote au fur et à mesure du dépouillement

Service élections de la ville d'Albertville : 04 79 10 43 63

HORAIRES

Lundi : 13h30 à 17h30

Mardi : 8h30 à 12h00

mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Vendredi : de 10h à 17h sans interruption